

Il est procédé, au scrutin secret à l'élection d'un délégué.

EST ÉLU à l'unanimité des membres présents ou représentés par 10 voix POUR Monsieur Jean-Luc DECHAMP.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 12 Octobre 2020

Le Maire,
Bruno GAUTIER

